

Réunion plénière Belgian GAAP du mercredi 9 janvier 2013***Présents :***

Jan Verhoeve, président, Guy Girouille, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Luc Van Brantegem, Hugo Van Passel, membres

Représentés par procuration :

Bruno Colmant, Catherine Dendauw, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Les membres de la Commission des Normes Comptables ont approuvé le projet d'avis relatif au traitement comptable des (pseudo-)fusions d'associations et de fondations ainsi qu'une proposition de texte d'arrêté royal modifiant l'article 37 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, associations internationales sans but lucratif et fondations.

Les membres ont par ailleurs examiné un projet d'avis relatif au traitement comptable de contrats d'échange et un projet de révision de l'avis 101 Notion de chiffre d'affaires.

Les membres se sont également penchés sur des projets d'avis relatifs, respectivement, aux implications comptables des step-acquisitions et aux implications comptables des step-disposals.

Les membres ont par ailleurs décidé de rédiger un avis relatif au capital comptable d'une succursale.